



CDEN du 18 décembre 2017

Voeu Antenne Universitaire



présentée par la FSU et la FNEC-FP-FO

L'université d'Orléans a annoncé son intention de fermer la licence de Biologie dans son antenne chartraine. Cette licence, à l'origine de l'ouverture de l'antenne universitaire à Chartres, permet l'accès et la réussite de tous dans l'enseignement supérieur. Le dernier rapport du CESER* en décembre 2016 l'a souligné : « La présence d'antennes décentralisées peut permettre un accès à moindre coût et faciliter ainsi la poursuite du second cycle dans les universités « mères » »

Le CDEN d'Eure-et-Loir demande solennellement à l'université d'Orléans de revenir sur sa décision de fermer la licence de biologie de l'antenne universitaire de Chartres.

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est la seconde assemblée de l'institution régionale, placée au côté du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis.